

Les principales actions à entreprendre en vue de parfaire le réseau piéton de la commune sont organisées selon un calendrier de mise en oeuvre discuté dans le cadre de la commission urbanisme et constructions du Conseil municipal d'Anières.

Il a été décidé,

- à court terme (5 ans)

- Fiche 5, de poursuivre les travaux d'aménagement de la zone 30 et de requalification de la voirie au centre du village d'Anières;
 - *en coordination avec la fiche 2 du plan directeur communal*
- Fiche 1, de mettre en oeuvre le réaménagement des arrêts de bus Anières et Nant d'Aisy sur la route d'Hermance;
- Fiche 2, de mettre en oeuvre l'aménagement de l'espace piéton au carrefour route d'Hermance / rue de l'Aspergière et au droit du chemin du Débarcadère;
 - *coordination entre les fiches 1 et 2 concernant la route d'Hermance*
 - *à plus long terme, coordination nécessaire des mesures de ces deux fiches avec le réaménagement complet de la traversée d'Anières demandé dans la fiche 7 du plan directeur communal*
- Fiche 6, d'assurer et de valoriser le parcours piéton entre la promenade des écoliers et l'accès au lac proche du Nant d'Aisy, par le chemin des Avallons, la route d'Hermance et le sentier entre les villas;
 - *coordination avec les fiches 1, 2 et 7*

- à court - moyen terme (5-10 ans)

- Fiche 4, de poursuivre le réaménagement des abords de l'école et de la mairie en intégrant les projets en cours (parking);
 - *coordination avec le projet en cours sur la mairie (parking)*

- à moyen - long terme (10 - 15 ans)

- Fiche 3, de mettre en oeuvre l'aménagement de l'espace piéton au carrefour et à l'arrêt de bus proche de la douane sur la route de Thonon;
 - *coordination nécessaire des mesures de cette fiche avec le projet de développement d'une zone d'équipements et d'activités demandé dans la fiche 5 du plan directeur communal*
- Fiche 7, de créer les parcours piétons entre la promenade des écoliers et la route d'Hermance, ainsi que celui entre les chemins Dezaley et Bassy;
 - *coordination avec les fiches 2 et 6*
- Fiche 8, de développer et promouvoir les promenades thématiques de la commune.
 - *coordination avec les fiches 2, 4, 5, 6 et 7*

